

Circulaire du 30 mars 2000 relative à la certification et à l'utilisation par les services de l'Etat d'une station de mesures dans le domaine de l'eau, dite « PLQ 2000 »

NOR: ATEE0090227C

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Références du ou (des) document(s) source : référentiel « PLQ 2000 », publication INERIS 1999

Document modifié ou abrogé : néant

Pièces jointes : néant

*La ministre de l'aménagement du territoire et
de
l'environnement à Mesdames et Messieurs les
préfet.*

MODERNISATION DES STATIONS DE MESURES Utilisation des spécifications « PLQ 2000 » -

Les mesures dans le domaine de l'eau revêtent aujourd'hui une importance considérable : que ce soit pour l'exercice de la police de l'eau, pour la gestion des risques, pour la gestion durable de la ressource, ou pour la connaissance du milieu naturel, il faut pouvoir mesurer et disposer de données, soit immédiates, soit en longues séries, et ceci avec un niveau de qualité compatible avec les exigences de la réglementation ou de la sécurité des personnes et des biens.

Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement / Direction de l'eau a souhaité créer avec ses services déconcentrés les meilleures conditions techniques et économiques pour la réalisation et la modernisation des réseaux de mesure, tout en répondant aux exigences du droit communautaire européen, et à celles de la déconcentration administrative.

Les stations d'acquisition de données, développées à un nombre d'exemplaires significatif, sont un des maillons essentiels de la chaîne de mesure : en élaborant un standard dans ce domaine, le ministère se proposait d'économiser ses moyens, de permettre les échanges de données entre réseaux, d'améliorer la qualité des données, et de favoriser leur diffusion et leur utilisation.

Aussi la Direction de l'eau a-t-elle confié à un groupe de travail, composé d'experts représentatifs de l'ensemble des domaines traités, le soin de réaliser le cahier des charges d'une station, de mesure, qui puisse répondre aux besoins des services en données quantitatives (pluviométrie, limnimétrie) ou qualitatives (physico-chimie) de l'eau, en temps réel ou en temps différé. Que ce soit pour l'annonce des crues, pour l'hydrométrie, ou pour la qualité des eaux, il fallait prendre en compte toutes les fonctionnalités d'une station de mesure moderne : stockage des données en local, harmonisation des formats de fichiers, détection de seuils d'alarmes, télétransmission et télémaintenance.

Ce groupe de travail a mis au point les spécifications techniques et fonctionnelles de la station « PLQ 2000 », recouvrant le champ d'application ci-dessus défini, depuis le signal du capteur, jusqu'à la transmission de la donnée à un poste central, en y incluant le protocole de communication (choix de la norme européenne 1-ETS 300 230, qui prend en compte les transmissions par radio, téléphone, ou satellite).

Ce référentiel permet aux industriels-constructeurs de stations de mesure dans le domaine de l'eau, de disposer depuis 1997 d'un cahier des charges innégrant ces spécifications. Tout au long de cette démarche, le groupe de travail a d'ailleurs assuré une information régulière des constructeurs et des services utilisateurs sur l'état d'avancement de ses travaux. Une cinquantaine de sociétés a demandé le cahier des spécifications techniques détaillées.

Réciproquement, les services qui souhaitent s'équiper ou moderniser leurs réseaux de mesure tout en les rendant communicants entre eux ou avec d'autres systèmes d'information, peuvent disposer de stations de mesure et de composants de maintenance, homogènes, interchangeables quel que soit le fabricant.

Dès à présent, l'élaboration de ce référentiel permet aux services :

- de faciliter l'élaboration du dossier de consultation, leur cahier des charges utilisant les spécifications « PLQ 2000 »,
- de disposer de tous les éléments nécessaires à la bonne gestion de leur réseau de mesure, en satisfaisant l'ensemble de leurs besoins en termes d'acquisition, de stockage et de télétransmission des données hydro-météorologiques et de qualité des eaux,
- de faciliter la maintenance et la polyvalence de leurs stations,
- de maintenir une concurrence économique permanente entre les fournisseurs, tout en assurant la pérennité des investissements effectués dans ce domaine.

Il vous appartient désormais d'inscrire systématiquement le référentiel « PLQ 2000 » dans vos projets de modernisation de réseaux, de sorte que toutes les stations de mesure nouvellement installées répondent aux spécifications techniques de ce cahier des charges.

En outre, pour vous permettre une garantie de résultats et de qualité des produits, et une facilité dans le jugement des offres et la réception des produits, le MATE, a initié une procédure de certification de produits (1). Tout appel d'offres émis par les services pour moderniser leurs réseaux de mesure dans le domaine de l'eau (stations de mesure et protocoles de communication) devra faire ressortir que la référence aux caractéristiques certifiées « PLQ 2000 » offre un atout

supplémentaire.

*Le directeur adjoint de
l'eau,*
F. CASAL